

traversée de Pont-Rousseau

Loyer du local dû à la Société Eau et Ozone. - M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Société Eau et Ozone, chargée de l'exploitation du service d'eau intercommunal, qui demande 3 000^e comme participation communale due à cette Société pour louer du bureau qu'elle a établi à Reze, rue Sadi-Carnot, pour le service de son exploitation.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de ce document, trouve le prix de 2 000^e acceptable et décide que la somme de quinze cents francs est suffisante. Ce crédit sera inscrit aux chapitres additionnels de 1941.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures quarante-cinq et les Members présents ont signé au registre les dits jour, mois et an.

Gascaillie
Barreau Gicquel
Tardieu
Collin
Boutin
Jouy
Jouy
Lavergne Marchalat
Deroncourt
Pautot
Faudet
Harmont
Massieu
Girault
Lignacis

Conseil Municipal

Le dix-neuf janvier mil neuf cent quarante-et-un, à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de Reze, se réunira en séance extraordinaire, à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances.

Ordre du jour

- Construction d'un bureau de poste
- Prêt pour construction de chemins ruraux
- Aquisition de terrain par voie d'alignement
- Litige Binet
- Lotissement
- Affaires diverses
- Assistances

Le 15 janvier 1941

Le Maire

J. Lignacis



315

Réunion du Conseil Municipal

Seance du 19 janvier 1911

Le dix-neuf janvier mil neuf cent quarante et un, à deux heures, le Conseil Municipal de la commune de Roziès, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie de cette commune, sous la présidence de M. Vignais, maire.

Etaient présents: M. M. Gar. Mailliet, Caugeron, Guérin, Vignais, Lormi, Marchetgau, Fabrice, Barreau, Janneau, Landrieu, Gendronneau, Goutier, Hamon, Peignon, Giraud, Boulieu, Massias, Blouet, Olline et Charlot.

Etaient absents: M. M. Hervouet, Turpin, ex-maire, Ordronneau, Lefort et Chauvelon.

Les Conseillers présents formant la majorité des Members en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire de séance.

M. Guérin a été désigné et a accepté cette fonction.

Convention pour la construction d'un Hôtel des Postes à Pont-Rouzeau. Le Maire expose que à la suite de la délibération du Conseil Municipal du 10 novembre 1910, il a eu une entrevue à la Direction des Postes avec M. Cabary, Inspecteur, au sujet de l'établissement d'un projet de convention à passer entre la Commune et l'Administration des Postes, fixant la participation communale aux dépenses de construction d'un hôtel des postes, à Pont-Rouzeau, sur un terrain communal, situé en bordure de la nouvelle route nationale N° 23 et de la rue Victor Hugo.

Lecture est ensuite donnée du projet de convention.

Après cet exposé et après avoir connaissance du document ci-dessus, le Conseil Municipal délibère et autorise le Maire à signer le projet de convention tel qu'il est établi, engageant la Commune à participer pour une somme forfaitaire de cinquante mille francs, à la dépense de construction d'un hôtel des postes.

Cette somme sera fournie par la cession, en toute propriété, à l'Administration des Postes, Télégraphes et Téléphones, de quatre cents mètres carrés de terrain, situé au lieu ci-dessus indiqué, ordonné seize mille francs et par un versement complémentaire de trente-quatre mille francs.

Le crédit de 34.000⁰⁰ sera pris sur les disponibilités communales et inscrit au budget additionnel de 1911.

Le Conseil Municipal, compte que l'Administration des Postes

fera diligence pour faire exécuter la construction de cet édifice, en projet depuis 1932 et qui devra être digne de notre ville qui compte actuellement 17.000 habitants.

Prêt pour construction de chemins ruraux. M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. le Préfet, us date du 27 décembre 1940, l'informant que, en application d'une décision de M. le Ministre Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle et au Travail, du 30 novembre 1940 et sur la proposition de M. l'Ingénieur en Chef du Génie Rural, il approuvait les travaux des chemins ruraux.

1 ^e de la Brotte à Paud	99.000 ^f
2 ^e des Trois Moulins à la Chasserie	97.000
Total	196.000

Ces travaux devront être entrepris immédiatement.

La Commune pourra disposer d'une somme de 60.000^f, une avance de 136.000^f lui est accordée pour assurer l'exécution des travaux.

Le remboursement de cette avance sera effectué, en partie, par le versement des subventions du Ministère de l'Agriculture, et le reste, soit au moyen des ressources propres de la Commune, soit à l'aide de prêt de la loi du 11 octobre 1940.

Après lecture et appui en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de commencer immédiatement les travaux de construction des chemins ruraux ci-dessous indiqués.

Ces travaux seront confiés à l'entreprise qui fournit les conditions les plus avantageuses pour la Commune, et qui devra s'engager à n'utiliser, en sus de la main d'œuvre qui il emploierait avant l'exécution du marché, que des acheteurs provenant de l'Office de Placement ou d'un industriel désigné par le Commissariat à la lutte contre le chômage.

La Commune ne disposant actuellement qu'en 60.000^f, le Conseil Municipal demande que l'avance de 136.000^f, qui lui est accordée soit versée à la Caisse du Recouvre Municipal, aux fins de l'appui dans le marché des travaux.

Pour assurer le remboursement de cette avance, en achats des subventions du Ministère de l'Agriculture, le Conseil demande que, il soit accordé à la Commune, un prêt consenti par la loi du 11 octobre 1940, qui il s'engage à garantir par les ressources communales ou à l'aide de cotisations additionnelles nécessaires.



317

à son aménagement.

Acquisition de terrain. M. le Maire expose au Conseil Municipal que, en exécution d'un arrêté d'aliénement, en date du 3 décembre 1940, délivré à Mme Veuve Godého, pour construction d'un mur de bordure du chemin rural reconnu N°16 de la Brosse, celle-ci cède à la Commune huit mètres carrés de terrain estimés quarante francs.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal demande l'autorisation d'acquérir le terrain dont il s'agit et sollicite la dispense de puage des hypothèques.

La dépense s'élèvant à quarante francs sera payée sur le crédit de 20.000^f inscrit à l'article 146 du budget primitif de 1941.

Litige Binet. M. le Maire expose au Conseil, que M. Binet, industriel, malgré les conventions verbales qui ont été tenues par la Commune, poursuit quand même, au Conseil de Préfecture, sa demande de dommages et intérêts contre la Commune pour perte subie par suite d'un orage et envahissement de son établissement par les eaux.

Oui et exposé, le Conseil Municipal, son avis à la délibération du 8 août 1939 qui autorise le Maire à soutenir l'affaire.

Rue de la Battu-Lande; échange de terrains. M. le Maire expose au Conseil Municipal qui il est entré en pourparlers avec M. Graton Jean Baptiste pour la cession du terrain nécessaire à l'assiette de la rue, au droit de la propriété et dont la superficie est de 150 m².

M. Graton accepte de céder ce terrain à condition que la Commune lui donne en échange les excédents qui se situent sur la rue Mazureau. Mais comme ces excédents ont une superficie moindre que celle du terrain que il abandonne, il demande dans sa lettre d'offre que la Commune établisse à ses frais une clôture en gaminelle le long de sa propriété, longeant la nouvelle rue de la Battu-Lande.

D'après les plan et devis verbal d'estimation établis par le voier communal, M. Graton céderait à la commune de ~~Rezé~~ 150 m² de terrain estimé 15^f le mètre carré, soit au total 2.250^f. Il recevrait en échange, en bordure de la rue Mazureau, 93 m² estimés 1.895^f. D'où il résulte que la somme à payer à M. Graton serait de 855^f.

Oui et exposé et après avoir délibéré;

Le Conseil Municipal accepte l'offre de M. Graton et décide que la dépense d'établissement de la clôture sera prélevée

sur le crédit de l'article 54 "Entretien des rues et places publiques". Il demande à M. le Préfet de bien vouloir autoriser l'échange dont il s'agit avec dispense de puces des hypothèques.

Lotissement Vieux Garçon, rue Leclerc. - M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil les plans et cahier des charges d'un projet de lotissement d'un terrain, situé rue Leclerc, d'une superficie de 2.500 m², appartenant à Mme Vieux Garçon. Ce projet est présenté par M. Chézorge, géomètre-expert à Nantes, 3, rue Des d'âne.

Après avoir pris connaissance de ces documents et après avoir délibéré, le Conseil accepte le projet de lotissement tel qu'il est établi, sous réserve que les deux lots situés en bordure de l'avenue, côté ouest, devront prendre leur sur leur propre terrains, et ne pas être approvisionnées par les puits situés de l'autre côté de l'avenue projetée.

Le ord du jour étant épuisé la séance est levée
vingt heures moins et les Members présents ont signé au registre
les dits jours, mois et an.

The image shows handwritten signatures of nine members of the Municipal Council. The signatures are written in cursive ink and are arranged in two rows. The first row includes: Georges Bailliart, Pierre Marchetacq, Théodore Marceau, Charles Faure, and Jules Godfries. The second row includes: Léonard Fauconneau, Gaston Fauconneau, and J. Lignaire.

Convocation du Conseil Municipal

Le seize février mil neuf cent quarante-et-un, à dix heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Rozières se réunira en séance ordinaire, à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances.

Ordre du jour

Déficit des tramways; arrêté de mise en demeure.

Certains de jeux

Gravure de la Salle des fêtes

Demande de classement de chemins dans la voirie rurale

Gravure des chemins ruraux de la Brotte et de la Clastrie

Affaires diverses

Assistances

Le 12 février 1961

Le Maire

J. Lignaire